

SIAVED
Jeu concours « Z'œuvres D'art »
RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Le SIAVED organise un jeu concours « Z'œuvres D'art », pour les élèves de cycle 3 de son territoire (Établissements scolaires sur la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, du Caudrésis-Catésis et de Valenciennes Métropole).

L'objectif : réaliser une œuvre (affiche, peinture, maquette, reportage vidéo, photo, sculpture, chanson, slam, courte vidéo sur les réseaux sociaux...) sur une thématique relative à la réduction des déchets parmi six prédéfinies.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet du SIAVED :

<https://www.siaved.fr/pavillon-pedagogique>

Modalités de participation au concours

Art 1. Le concours « Z'œuvres D'art » est ouvert du lundi 19 février au vendredi 24 mai 2024. Un formulaire d'inscription (Annexe 2) doit être envoyé au SIAVED avant le vendredi 15 mars 2024 par mail à prevention@siaved.fr ou par courrier au SIAVED, Service Prévention, Concours « Z'œuvres D'art », 5, Route De Lourches 59282 DOUCHY-LES-MINES.

Art 2. Le concours, entièrement gratuit, est ouvert à l'ensemble des établissements scolaires présents sur la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, du Caudrésis-Catésis et de Valenciennes Métropole (Annexe 1 – territoires en bleu, jaune et rouge sur la carte), qui relèvent du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et accueillant des élémentaires. Une seule participation par classe de cycle 3 est autorisée.

Art 3. La participation à ce concours n'est soumise à aucune obligation d'achat et est entièrement gratuite.

Les thématiques proposées

Art 4. Six thématiques sont proposées par le SIAVED et sont les suivantes :

- Mon école Zéro Déchet
- J'évite le gaspillage alimentaire (à la cantine ou à la maison)
- Je trie mes déchets (à la maison, dans ma ville ou à l'école)
- Un Noël écoresponsable
- Je composte mes déchets
- J'adopte des poules pour réduire mes déchets

Les caractéristiques de l'œuvre

Art 5. Pour participer, l'œuvre réalisée doit respecter la thématique choisie via le formulaire d'inscription et peut prendre différentes formes : affiche, reportage vidéo, reportage photo, maquette, sculpture, exposé, chanson, slam, courte vidéo pour les réseaux sociaux, peinture...

Modalités de restitution de l'œuvre

Art 6. Plusieurs possibilités s'offrent aux participants en fonction du format de l'œuvre réalisée. Celle-ci doit être restituée avant le vendredi 24 Mai 2024, 23 h 59, et peut être :

- Envoyée par voie postale à : SIAVED, Service Prévention, Concours « Z'œuvres D'art » 5 Route de Lourches 59282 DOUCHY-LES-MINES
- Déposée au siège administratif – 5, Route de Lourches 59282 DOUCHY-LES-MINES aux horaires d'ouverture (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h).
- Envoyée par mail à prevention@siaved.fr

Présentation et sélection des slogans

Art 7. Une commission réunissant des membres de la direction du SIAVED ainsi que des agents administratifs aura lieu durant la semaine 22. Chaque œuvre sera évaluée sur 20 points selon les critères suivants :

- Le respect de la thématique préalablement choisie via le formulaire d'inscription sur 2 points
- L'aspect visuel sur 5 points
- L'originalité sur 6 points
- La recherche d'informations pertinentes sur 5 points
- La réflexion sur 2 points

Les **6 œuvres** ayant obtenu la meilleure note seront retenues et 6 classes seront déclarées vainqueurs.

Art 8. Les décisions du jury sont sans appel. Les organisateurs du concours garantissent aux participants l'impartialité et l'égalité des chances entre toutes les classes.

Les lots

Art.9 Chaque classe lauréate se verra remettre par élève un carnet à spirale reprenant l'ensemble des six œuvres choisies et un stylo. Tous les élèves seront invités à l'exposition de leurs œuvres sur les cimaises de la galerie pédagogique au mois de juin 2024.

Autorisations et responsabilités

Art 10. La participation à ce concours implique l'acceptation, sans réserve ni restriction, du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours gratuits. A ce titre, chaque participant autorise le SIAVED à reproduire et diffuser leur slogan sur tout type de support de communication de manière à promouvoir ses activités. Aucune rémunération ne sera versée aux gagnants au titre de ces utilisations, ce que les participants reconnaissent et acceptent. Le non-respect du règlement pourra entraîner l'annulation de la candidature.

Art 12. Les participants sont informés que le SIAVED est susceptible de mettre en œuvre plusieurs traitements de données à caractère personnel les concernant en qualité de responsable de traitement, conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), ainsi que la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Art 13. Le SIAVED se réserve le droit d'annuler ce concours faute de participants.

Annexe 1 : La carte du territoire du SIAVED



Annexe 2 : fiche de renseignements



Jeu concours - "Z'oeuvres D'art" - SIAVED

Ce bulletin est à renvoyer par mail :
prevention@siaved.fr avant le 15 mars 2024

Nom, adresse et cachet de l'établissement

Classe concernée (niveau / nombre d'élèves / nom et coordonnées du professeur)

Veillez cocher la thématique* choisie :
*Cf. règlement de participation

- Mon école Zéro Déchet
- J'évite le gaspillage alimentaire
- Je trie mes déchets à la maison
- Mon Noël Eco-responsable
- Je composte mes déchets
- J'adopte des poules pour réduire mes déchets

Service Sensibilisation et Prévention des déchets -
09.70.19.21.70 - prevention@siaved.fr



le pavillon pédagogique 2.0